

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4781

présenté par

M. Huet, M. Guy Geoffroy, M. Marty, M. Mariton, M. Salen, M. Sturni, Mme Lacroute,
Mme Genevard et Mme Ameline

ARTICLE 22

À la première phrase, après le mot :

« reconnu »,

insérer les mots :

« comme une alliance civile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination.